

Luxembourg, le 13 avril 2017

Monsieur Mars DI BARTOLOMEO
Président de la Chambre des Députés
LUXEMBOURG



DEMOKRATESCH
PARTEI

Chambre des Députés
Groupe Parlementaire

Monsieur le Président,

Par la présente, nous avons l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 80 de notre Règlement interne, nous souhaitons poser la question parlementaire suivante à Monsieur le Ministre de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse et à Monsieur le Ministre de la Justice, concernant la formation générale et professionnelle dans les établissements pénitentiaires :

« La formation générale et professionnelle joue un rôle essentiel en vue de la libération et de la resocialisation des détenus. En effet, il est communément admis qu'une formation accomplie en milieu pénitentiaire est souvent un premier pas vers une participation plus active au sein de la société, améliore les perspectives pour l'avenir et contribue ainsi à la prévention de la récidive des personnes incarcérées.

Dans ce contexte, nous aimerions poser les questions suivantes à Monsieur le Ministre de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse et à Monsieur le Ministre de la Justice :

- Combien de personnes détenues se trouvent actuellement sous surveillance électronique (PSE) leur permettant de suivre une formation ?*
- Quelles formations sont actuellement offertes en milieu pénitentiaire ?*
- Est-ce que l'offre est régulièrement adaptée en fonction de l'offre et de la demande du marché de travail luxembourgeois ?*
- Combien d'enseignants dispensent actuellement ces cours ? Est-ce que l'IFEN offre des formations continues spécifiques adaptées aux enseignants employés dans le milieu carcéral ?*
- Qu'en est-il des cours à distance pour personnes détenues ?*
- Combien de personnes détenues ont accompli avec succès leur formation au cours des 5 dernières années ? »*

9, rue du St. Esprit
B.P. 510
L-2015 Luxembourg

Tel. : 22 41 84 1
Fax : 47 10 07

dp@dp.lu
www.dp.lu

Croyez, nous vous prions, Monsieur le Président, à l'assurance de notre très haute considération.

Gilles BAUM
Député

Claude LAMBERTY
Député